

Conseil Communautaire
Séance du 25 Mai 2023

Délibération N° 2023 05 041 : Finances – Budget principal – Décision modificative n°1-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 Mai à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle polyvalente Belleville du Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 17/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	27	Pouvoirs	6	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme Trappler) ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Hervé RONCIERE
Martine CRINIERE	Pascal MARIE
Sylvie CHARTIER	Jérôme LEONARD
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Michelle BOUSSARD	Claire ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Pascal CHAPEAU (suppléant)
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Philippe TOURNADRE	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Patrick RENARD	Excusé

Secrétaire de séance : Philippe WEHRLÉ

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau – Responsable de Pôle Solidarités

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 26/05/2023

M. le Président expose :

Considérant que pour tenir compte des sommes réellement notifiées au titre des dotations ainsi que du produit fiscal voté dans le cadre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires ;

Considérant que suite à la modification des montants attribués au titre des participations 2023, il convient de porter de nouveaux crédits en fonctionnement ;

Considérant que la régularisation de ces écritures permettra également de modifier la répartition de certains crédits en investissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré,

1. Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits s'équilibrant en dépenses et en recettes, constituant la décision modificative n°1-2023 sur le budget principal n° 85600 suivante :

Décision modificative n°1-2023 - Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Code Fonction / services	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
74	741124	01	Dotation d'intercommunalité		-1 759,00
74	741126	01	Dotation de compensation		14 147,00
73	731721	6330	Taxe de séjour		36 853,00
73	73133	7212	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		-48 552,00
75	75888	3231	Produits divers de gestion courante (condamnation PLOUF)		49 604,05
011	6558	6330	Organismes de regroupement	36 853,00	
011	6558	620	Organismes de regroupement	2 444,10	
023	/	01	Virement vers la section d'investissement	10 995,95	
				50 293,05	50 293,05

Décision modificative n°1-2023 - Section d'investissement

Chapitre	Article	Opération	Code Fonction / Services	Libellé/motifs	Dépenses en €	Recettes en €
23	2315	2022001	845	Travaux de voirie	34 500,00	
21	2188	2023001	0201	Petits équipements	-5 000,00	
21	2152	2023002	847	Equipement de voirie	-18 504,05	
021	/	/	01	Virement de la section de fonctionnement		10 995,95
				TOTAL	10 995,95	10 995,95

Adopté à l'unanimité

Le Président
M. Hervé RONCIERE



Secrétaire de séance
Philippe WEHLÉ